AVIS DU MAIRE DE LA COMMUNE DE VOUILLÉ

Je soussigné, M. Philippe PATEY, Maire de la commune de Vouillé, déclare avoir été informé de la demande d'autorisation n° DA 2426T022198-A0007 en date du 08/06/2026 déposée par la SAS TRANSPORTS MARTIN pour le passage d'un convoi exceptionnel sur la commune pour le transport de marchandises de 3ème catégorie au départ de Lamonzie Saint Martin (24) en destination d'Ardenay-sur-Mérize (72).

J'émets un avis favorable pour le passage de ce convoi par la RD 62 puis la RD 92 et la RN 149.

Vouillé, le 24 juin 2026

Le Maire

Philippe PATEY